

**COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE en date du 8 novembre 2019**

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU et Fabrice MONNERY

Excusés : Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET et Rémy BARGE

Procurations : Mara PHILIP à Gisèle PLAZA

Marie-Odile ROUSSELET à Lucienne MARTIN

Rémy BARGE à Fabrice MONNERY

Secrétaire : Sylvain BOUVIER

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2019 est approuvé.

Monsieur le Maire rajoute 2 points à l'ordre du jour :

- Attribution d'une subvention Villi-batuc
- Contrat collectif – Garantie maintien de salaire

**Délibération N°75 : Attribution d'une subvention complémentaire Sports Boules – Commune DM n°01**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder à l'association Sports Boules une subvention complémentaire de 30 000 €, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention financière et approuve les virements de crédits ci-dessous :

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses	
Article	Montant	Article	Montant
022 – dépenses imprévues de fonctionnement	- 30 000.00		
6574	+ 30 000.00		
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>Total</b>	<b>0.00</b>
Fonctionnement Recettes		Investissement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>0.00</b>

**Délibération N°76 : Autorisations d'encaissements**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser les divers remboursements présentés.

### **Délibération N°77 : Centre Aquatique de loisirs – Modification des différents tarifs année 2020 et suivantes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier les tarifs intégrant une mensualisation pour un engagement annuel, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Délibération N°78 : Receveur Municipal – Indemnité de Conseil**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir à M. Christian LAMUR, pour la durée de ses fonctions (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019), le principe et le taux de l'indemnité de conseil et d'allouer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, à Mme Mireille PELTIER pour la durée de ses fonctions, le principe et le taux de l'indemnité de conseil, tels qu'ils avaient été fixés par délibération en date du 23 avril 2014.

### **Délibération n°79 : Tarifs aire de camping-cars**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la société Camping-Car Park.

### **Délibération n°80 : Extension école – Marchés de travaux – Avenant 1 du lot 13**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 6 191,00 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

### **Délibération n°81 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n°2019/29** du 2/10/2019 : Monsieur le Maire signe l'avenant au contrat d'assurance Villassur de GROUPAMA suite à l'acquisition de la maison Donzé.
- **Décision n°2019/30** du 9/10/2019 : Monsieur le Maire signe l'avenant négatif pour un montant de 70 € HT au contrat Bodet n° S1012809 suite à la suppression de 2 lecteurs et l'avenant positif au même contrat pour un montant de 96 € HT suite à l'acquisition de 3 nouveaux lecteurs à l'école.
- **Décision n°2019/31** du 24/10/2019 : Après publicité et mise en concurrence l'achat d'un véhicule neuf de type camionnette, a été attribué à l'entreprise STARTERRE pour un montant de 26 000,00 € TTC.
- **Décision n°2019/32** du 4/11/2019 : Après publicité et mise en concurrence l'achat d'une pelle compacte Volvo type « ECR25 D FL » Cabine, a été attribué à l'entreprise PAYANT MTP pour un montant de 30 800,00 € HT.

### **Délibération n°82 : Acquisition PEYRAUD Jean-Paul – Parcelles cadastrées C n°341 et D n°218**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section C n° 341 et D n°218, soit environ 4 455 m<sup>2</sup>, sises en zone N, lieu-dit « Aux Sétives » et « En Collonges », propriété PEYRAUD Jean-Paul, au prix de 13 365 €, honoraires non compris.

### **Délibération n°83 : Délégation du Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'étendre la délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire selon la loi du 28 février 2017 et de modifier la délibération n°19 du 4 avril 2014.

### **Délibération n°84 : Attribution d'une subvention Villi-Batuc**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Villi-Batuc une subvention exceptionnelle de 1 800 €.

### **Délibération n°85 : Contrat collectif – Garantie maintien de salaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pour la garantie maintien de salaire avec la MGP, contrat auquel l'ensemble du personnel pourra souscrire.

#### **Pour information :**

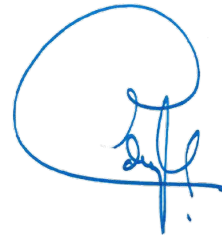
- **Un marché a été lancé pour l'achat d'un tractopelle**
- **Un marché va être lancé pour le contrat de vidéosurveillance**

**La séance est levée à 21h40.**

**Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Fait à SAINT-VULBAS, le 12 novembre 2019

Le Maire,



**Marcel JACQUIN**